Envoyé en préfecture le 03/08/2023
Reçu en préfecture le 03/08/2023
Publié le
ID : 089-218904183-20230803-DC23_150-AR

REPUBLIQUE FRANCAISE
---
DEPARTEMENT DE L'YONNE
---
ARRONDISSEMENT D'AVALLON
---
COMMUNE DE TONNERRE

affiché le 03/08/23

# DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 - 150

*Nomenclature @CTES : Domaine et Patrimoine / Cession*

**DOMAINE ET PATRIMOINE**
**ALIENATION DE GRE A GRE DE FAUTEUILS DE CINEMA - MONSIEUR MICHAEL RUEFF**

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 20-066 du conseil municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu les résultats de la vente aux enchères du mois de décembre 2022 ;
- Vu la proposition d'achat écrite faite par monsieur Michael RUEFF en date du 02 août 2023 ;

**DECIDE**

- De céder 6 fauteuils de cinéma à monsieur Michael RUEFF au prix de 120 € TTC ;
- De procéder à toutes les démarches et de signer tous les documents nécessaires à cette vente.

MAIRIE DE TONNERRE 89700 (Yonne)

A Tonnerre, le 02 août 2023

Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*